



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 août 2011  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 1<sup>er</sup> août 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude au sujet d'un fait divers grave survenu ce matin dans la zone de la Ligne bleue qui sépare Israël et le Liban.

Aujourd'hui, vers 7 heures (heure locale), un soldat de l'armée libanaise a ouvert le feu sur des soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) qui se trouvaient au sud de la Ligne bleue. Cette attaque, lancée en l'absence de provocation, constitue une violation flagrante de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

C'est la deuxième lettre que je vous envoie en deux semaines pour dénoncer des actes de provocation commis par la partie libanaise sur la frontière nord. Celui-ci vient confirmer que l'armée libanaise est familière de ces provocations et que ses soldats, comme ils l'ont montré à plusieurs reprises, ont la gâchette facile. Leurs attaques ont déjà fait des morts dans le passé : le 3 août 2010, l'armée libanaise a tiré, en l'absence de toute provocation, sur un commandant de bataillon des FDI, le lieutenant-colonel Dov Harari, et l'a tué. Par miracle, l'agression d'aujourd'hui n'a fait aucune victime.

Les FDI coopèrent pleinement à l'enquête que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) mène sur cette attaque. Elles sont toujours restées au sud de la Ligne bleue, comme le prescrit la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Je tiens à souligner que les FDI n'ont riposté qu'après avoir essuyé des tirs, pour se défendre, faisant preuve de la plus grande retenue.

Nous exigeons que le Gouvernement libanais mène une enquête approfondie sur la responsabilité de l'armée libanaise dans cet acte de provocation. Nous attendons également du Gouvernement libanais qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour empêcher que des faits de cette gravité ne se reproduisent, et qu'il veille à ce que l'intégrité de la Ligne bleue soit respectée.

Nous demandons également à la communauté internationale de prendre des mesures pour prévenir de nouvelles provocations, en faisant clairement comprendre au Gouvernement libanais que ces attaques ne font pas qu'enfreindre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, mais menacent aussi la paix et la stabilité de la région en ce qu'elles risquent d'entraîner une escalade de la violence.



Israël reste déterminé à protéger ses frontières, sa population civile et ses soldats contre des actes de provocation illégaux comme celui de ce matin. Il continuera à ne ménager aucun effort pour maintenir la paix et la sécurité dans la région et espère que ses voisins se comporteront de manière aussi responsable.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ron **Prosor**

---